

Directive 97/23/CE**Mots clés :**

Accessoire sous pression

Tuyauterie

Barillet/collecteur

Référence directive :

Article I § 2.1.4- 97/23/CE

Annexe II- 97/23/CE

Accepté par le CLAP :**17/10/2012****Sujet :** Classification - Accessoires sous pression destinés à être installés sur une tuyauterie**Question :** Comment classer un accessoire sous pression de type barillet de vapeur/collecteur ou nourrice/séparateur à plaque, destinés à être installés sur une tuyauterie ?**Réponse :**

Ils sont classés suivant les tableaux applicables aux tuyauteries en prenant en compte le DN de l'élément principal de l'accessoire et non le diamètre de raccordement à la tuyauterie.

Modifications par rapport à la précédente version adoptée : prise en compte de la fiche CLAP 294.